

Montréal, le 10 juillet 2014 – Le Collectif en environnement Mercier-Est (CEM-E) est profondément déçu de la décision de la Ville de Montréal d’implanter dans le secteur est de l’île le centre de compostage initialement prévu sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

«Tout en souscrivant au projet d’implantation d’usines de biométhanisation et de compostage des matières organiques sur le territoire de l’île de Montréal, nous déplorons que le principe d’équité territoriale, à savoir la répartition équitable des installations sur l’île de Montréal, soit encore une fois bafoué au détriment des résidants de l’Est qui verront s’installer sur leur territoire trois des cinq infrastructures projetées», déclare Jean Lapointe, président du CEM-E.

L’est de l’île de Montréal, faut-il le rappeler, a vu le développement industriel lourdement hypothéquer son territoire. En effet les industries du secteur pétrochimique, en particulier les raffineries de pétrole (on en comptait jusqu’à six à une certaine époque) et l’industrie lourde (Noranda, etc.) ont contribué largement à la contamination des sols, de l’air et de l’eau.

De plus, la présence du Port de Montréal, du pont Jacques-Cartier jusque dans l’est de l’île, génère un niveau élevé d’activités de camionnage dont les nombreuses nuisances (bruit, pollution de l’air, dommages aux structures des bâtiments) affectent la qualité de vie des résidants, particulièrement dans Mercier-Est.

Ce niveau élevé de pollution et de contamination a des effets sur la santé publique. Ce n’est sûrement pas par accident que l’incidence des maladies respiratoires parmi la population y soit plus élevée que dans le reste de l’île, particulièrement chez les jeunes enfants. L’espérance de vie y est en générale plus courte que dans la plupart des autres secteurs de l’île de Montréal.

Le maire Denis Coderre s’est engagé lors de la dernière campagne électorale à ne pas implanter un centre de compostage au CESM, la seule installation prévue pour le secteur nord.

«Pourquoi les arguments invoqués par la Ville pour annuler le choix du site de Saint-Michel ne tiennent-ils pas pour l’est de l’île?», s’interroge Jean Lapointe.

Faut-il le rappeler, l’est de l’île de Montréal héberge à l’heure actuelle plusieurs installations de traitement des matières résiduelles. La carrière Demix, site choisi pour l’implantation des deux usines projetées, est déjà utilisée à des fins d’enfouissement des

cenres provenant de l'incinération des boues de la station d'épuration des eaux usées de toute l'île de Montréal. La compagnie EBI, à Montréal-Est, exploite un centre de tri, de récupération et de transfert d'une capacité de 1 000 000 de tonnes par an. Une autre compagnie, AIM, opère une installation de récupération et de recyclage de métaux. Deux des cinq infrastructures de traitement des matières organiques (usine de biométhanisation et centre de prétraitement) projetées par l'agglomération de Montréal seront construites dans l'est.

«L'est de Montréal accueille déjà la plus grosse part des installations de traitement des matières résiduelles. Ce centre de compostage est de trop. Considère-t-on l'Est comme une vaste poubelle? », poursuit Jean Lapointe.

Le CEM-E a l'intention de participer à la consultation publique annoncée pour l'automne prochain. « Il faut attendre les résultats des études d'impact, mais on peut dès maintenant s'inquiéter des odeurs émanant de la manutention et du transport des matières ainsi que de l'augmentation du camionnage sur certaines artères traversant notre quartier », conclut Jean Lapointe.

Jean Lapointe

Président du CEM-E